

Jean-Pierre Sueur est intervenu ce jeudi 5 mai dans le débat au Sénat sur la proposition de résolution relative à la tenue des sessions plénières du Parlement européen à Strasbourg. Il a dénoncé l'amendement adopté par vote à bulletin secret à l'initiative du député européen britannique Ashley Fox tendant à mettre subrepticement en cause le siège du Parlement européen à Strasbourg. Il a rappelé qu'au Parlement français, les votes étaient publics, et que c'était bien ainsi, chacun prenant clairement ses responsabilités devant les électeurs. Il a dit qu'aucun amendement ne pouvait remettre en cause le traité fixant le siège du Parlement européen à Strasbourg : « *Seul un traité peut changer un traité* ».

Il a salué les efforts de Roland Ries, sénateur-maire de Strasbourg, pour défendre sa ville et promouvoir en lien avec les maires de Bruxelles et de Luxembourg les infrastructures reliant ces trois capitales et une vision de l'Europe respectueuse de la diversité de ses composantes. Il a conclu : « *Strasbourg compte beaucoup dans le cœur des Français. Elle doit être le cœur battant de l'Europe* ».

.